



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES**  
**EN SEANCE DU**  
**LUNDI 27 FEVRIER 2023 à 20H**

Délibération n°	Objet	Décision du conseil municipal
10-2023,	Approbation du Compte de Gestion 2022	Adopté à l'unanimité
11-2023,	Vote du Compte Administratif 2022	Adopté à l'unanimité
12-2023,	Affectation des résultats au budget 2023	Adopté à l'unanimité
13-2023,	Vote des subventions aux associations 2023	Adopté à l'unanimité
14-2023,	Participation aux frais de fonctionnement des écoles privées - Ecole Saint Louis de Gonzague	Adopté à l'unanimité
15-2023,	Vote des nouveaux tarifs du cimetière	Adopté à l'unanimité
16-2023,	Mise en place d'un forfait emplacement prestataire extérieur Trott & Nature	Adopté à l'unanimité
17-2023,	Tarifs ventes annexes camping 2023	Adopté à l'unanimité

Document mis en ligne sur le site internet de la ville de Saint Malo du Bois et affiché en mairie conformément à l'article L2121-5 du CGCT, le 02/03/2023

Le Maire  
Arnaud PRAILE



Séance du 27 février 2023

L'an deux mil vingt trois, le vingt sept du mois de février, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, M. Arnaud PRAILE

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	15	15 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

**Etaient présents :**

PRAILE Arnaud, MORIN Stéphane, GASCHET Cédric, RAMBAUD Christine, RAUTUREAU Anthony, AUBINEAU Christian, BOISSINOT Robin, DEVANNE David, FRUCHET Jean-Bernard, LERIN Sophie, LOIZEAU-BIRON Isabelle, MASSE Catherine, MIDAVAINNE Anne, ONILLON Adeline, RONGEARD Mathieu,

**Procuration(s) :**

**Etai(en)t absent(s) :**

Date de la convocation
23 février 2023

**Etai(en)t excusé(s) :**

LAVAUD Sonia, ALLAIRE Michelle, HULIN Thomas, LEMOINE Marietta

Date d'affichage
03/03/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : ONILLON Adeline

03/03/2023
------------

et publication du

03/03/2023
------------

**EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022**

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le receveur à la clôture de l'exercice.

Monsieur Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis à l'approbation en même temps que le compte administratif.

**Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2022 , après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint Malo du Bois

Le Maire, PRAILE Arnaud

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LOTISSEMENT LE CHEMIN VERT 2  
N°1023**

Séance du 27 février 2023

L'an deux mil vingt trois, le vingt sept du mois de février, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, M. Arnaud PRAILE

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	15	15 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

**Etaient présents :**

PRAILE Arnaud, MORIN Stéphane, GASCHET Cédric, RAMBAUD Christine, RAUTUREAU Anthony, AUBINEAU Christian, BOISSINOT Robin, DEVANNE David, FRUCHET Jean-Bernad, LERIN Sophie, LOIZEAU-BIRON Isabelle, MASSE Catherine, MIDAVAINNE Anne, ONILLON Adeline, RONGEARD Mathieu

**Procurator(s) :****Etai(en)t absent(s) :**

Date de la convocation
23 février 2023

**Etai(en)t excusé(s) :**

LAVAUD Sonia, ALLAIRE Michelle, HULIN Thomas, LEMOINE Marietta

Date d'affichage
03/03/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : ONILLON Adeline



03/03/2023
------------

et publication du

03/03/2023
------------

**EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022**

expose aux membres que le compte de gestion est établi par à la clôture de l'exercice.

le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis en même temps que le compte administratif.

**Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2022 , après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint Malo du Bois

Le Maire, PRAILE Arnaud



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LOTISSEMENT DOUE GENESTON  
N°1023

Séance du 27 février 2023

L'an deux mil vingt trois, le vingt sept du mois de février, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, M. Arnaud PRAILE

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	15	15
		Pour : 15
		Contre : 0
		Abstentions : 0

**Etaient présents :**

PRAILE Arnaud, MORIN Stéphane, GASCHET Cédric, RAMBAUD Christine, RAUTUREAU Anthony, AUBINEAU Christian, BOISSINOT Robin, DEVANNE David, FRUCHET Jean-Bernard, LERIN Sophie, LOIZEAU-BIRON Isabelle, MASSE Catherine, MIDAVAINNE Anne, ONILLON Adeline, RONGEARD Mathieu,

**Procuration(s) :**

**Etai(en)t absent(s) :**

Date de la convocation
23 février 2023

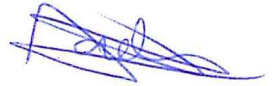
**Etai(en)t excusé(s) :**

LAVAUD Sonia, ALLAIRE Michelle, HULIN Thomas, LEMOINE Marietta

Date d'affichage
03/03/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance :** ONILLON Adeline



03/03/2023
------------

<b>EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022</b>
---

et publication du

03/03/2023
------------

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Monsieur Le Receveur à la clôture de l'exercice.

Monsieur Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis à l'approbation en même temps que le compte administratif.

',  
,  
**Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2022 , après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

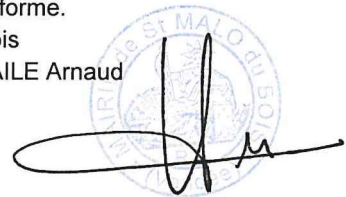
Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint Malo du Bois

Le Maire, PRAILE Arnaud





Séance du 27 février 2023

L'an deux mil vingt trois, le vingt sept du mois de février, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, M. Arnaud PRAILE

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	15	15
		Pour : 15
		Contre : 0
		Abstentions : 0

**Etaient présents :**

PRAILE Arnaud, MORIN Stéphane, GASCHET Cédric, RAMBAUD Christine, RAUTUREAU Anthony, AUBINEAU Christian, BOISSINOT Robin, DEVANNE David, FRUCHET Jean-Bernard, LERIN Sophie, LOIZEAU-BIRON Isabelle, MASSE Catherine, MIDAVAINNE Anne, ONILLON Adeline, RONGEARD Mathieu,

**Procurations :****Etai(en)t absent(s) :**

Date de la convocation
23 février 2023

**Etai(en)t excusé(s) :**

LAVAUD Sonia, ALLAIRE Michelle, HULIN Thomas, LEMOINE Marietta

Date d'affichage
03/03/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : ONILLON Adeline



03/03/2023
------------

et publication du

03/03/2023
------------

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022
--

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le receveur à la clôture de l'exercice.

Monsieur Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis à l'approbation en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2022 , après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint Malo du Bois

Le Maire, PRAILE Arnaud



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE COMMUNE SAINT MALO DU BOIS  
N°1023

Séance du 27 février 2023

L'an deux mil vingt trois, le vingt sept du mois de février, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, M. Arnaud PRAILE

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	15	15 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

**Etaient présents :**

PRAILE Arnaud, MORIN Stéphane, GASCHET Cédric, RAMBAUD Christine, RAUTUREAU Anthony, AUBINEAU Christian, BOISSINOT Robin, DEVANNE David, FRUCHET Jean-Bernard, LERIN Sophie, LOIZEAU-BIRON Isabelle, MASSE Catherine, MIDAVAINNE Anne, ONILLON Adeline, RONGEARD Mathieu,

**Procuration(s) :**

**Etai(en)t absent(s) :**

Date de la convocation
23 février 2023

**Etai(en)t excusé(s) :**

LAVAUD Sonia, ALLAIRE Michelle, HULIN Thomas, LEMOINE Marietta

Date d'affichage
03/03/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : ONILLON Adeline

03/03/2023
------------

**EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022**

et publication du

03/03/2023
------------

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le receveur à la clôture de l'exercice.

Monsieur Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis pour approbation en même temps que le compte administratif.

**Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2022 , après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint Malo du Bois

Le Maire, PRAILE Arnaud

Séance du 27 février 2023

L'an deux mil vingt trois, le vingt sept du mois de février, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, M. Arnaud PRAILE

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	14	14
		Pour : 14
		Contre : 0
		Abstentions : 0

**Etaient présents :**

MORIN Stéphane, GASCHET Cédric, RAMBAUD Christine, RAUTUREAU Anthony, AUBINEAU Christian, BOISSINOT Robin, DEVANNE David, FRUCHET Jean-Bernard, LERIN Sophie, LOIZEAU-BIRON Isabelle, MASSE Catherine, MIDAVAINÉ Anne, ONILLON Adeline, RONGEARD Mathieu,

**Procuration(s) :**

**Etai(en)t absent(s) :**

Date de la convocation
23 février 2023

**Etai(en)t excusé(s) :**

HULIN Thomas, LEMOINE Marietta, LAVAUD Sonia, ALLAIRE Michelle

Date d'affichage
03/03/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : ONILLON Adeline



03/03/2023
------------

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

et publication du

03/03/2023
------------

vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

**Investissement**

Dépenses	Prévu :	31 772,00
	Réalisé :	31 098,47
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	31 772,00
	Réalisé :	1 422,98
	Reste à réaliser :	0,00

**Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	294 684,04
	Réalisé :	254 168,70
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	294 684,04
	Réalisé :	278 091,62
	Reste à réaliser :	0,00

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	-29 675,49
Fonctionnement :	23 922,92
Résultat global :	-5 752,57

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, s'étant retiré lors du vote.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint Malo du Bois

Le Maire, PRAILE Arnaud





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LOTISSEMENT LE CHEMIN VERT 2  
N°1123

Séance du 27 février 2023

L'an deux mil vingt trois, le vingt sept du mois de février, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, M. Arnaud PRAILE

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	14	14
		Pour : 14
		Contre : 0
		Abstentions : 0

**Etaient présents :**

MORIN Stéphane, GASCHET Cédric, RAMBAUD Christine, RAUTUREAU Anthony, AUBINEAU Christian, BOISSINOT Robin, DEVANNE David, FRUCHET Jean-Bernard, LERIN Sophie, LOIZEAU-BIRON Isabelle, MASSE Catherine, MIDAVAINNE Anne, ONILLON Adeline, RONGEARD Mathieu

**Procuration(s) :**

**Etai(en)t absent(s) :**

Date de la convocation
23 février 2023

**Etai(en)t excusé(s) :**

HULIN Thomas, LEMOINE Marietta, LAVAUD Sonia, ALLAIRE Michelle

Date d'affichage
03/03/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : ONILLON Adeline



03/03/2023
------------

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

et publication du

03/03/2023
------------

vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

**Investissement**

Dépenses	Prévu :	100 000,00
	Réalisé :	61 773,11
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	100 000,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00

**Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	110 010,00
	Réalisé :	61 763,11
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	110 010,00
	Réalisé :	61 773,11
	Reste à réaliser :	0,00

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	-61 773,11
Fonctionnement :	10,00
Résultat global :	-61 763,11

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, s'étant retiré lors du vote.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint Malo du Bois

Le Maire, PRAILE Arnaud





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LOTISSEMENT DOUE GENESTON  
N°1123

Séance du 27 février 2023

L'an deux mil vingt trois, le vingt sept du mois de février, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, M. Arnaud PRAILE

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	14	14
		Pour : 14
		Contre : 0
		Abstentions : 0

**Etaient présents :**

MORIN Stéphane, GASCHET Cédric, RAMBAUD Christine, RAUTUREAU Anthony, AUBINEAU Christian, BOISSINOT Robin, DEVANNE David, FRUCHET Jean-Bernard, LERIN Sophie, LOIZEAU-BIRON Isabelle, MASSE Catherine, MIDAVAINNE Anne, ONILLON Adeline, RONGEARD Mathieu,

**Procuration(s) :**

**Etai(en)t absent(s) :**

Date de la convocation
23 février 2023

**Etai(en)t excusé(s) :**

LAVAUD Sonia, ALLAIRE Michelle, HULIN Thomas, LEMOINE Marietta

Date d'affichage
03/03/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance :** ONILLON Adeline



03/03/2023
------------

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

et publication du

03/03/2023
------------

vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

**Investissement**

Dépenses	Prévu :	353 584,61
	Réalisé :	282 650,37
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	353 584,61
	Réalisé :	14 133,47
	Reste à réaliser :	0,00

**Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	946 838,09
	Réalisé :	359 436,78
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	946 838,09
	Réalisé :	160 310,26
	Reste à réaliser :	0,00

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	-268 516,90
Fonctionnement :	-199 126,52
Résultat global :	-467 643,42

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

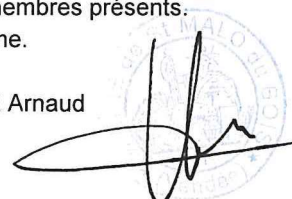
Le Maire, s'étant retiré lors du vote.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint Malo du Bois

Le Maire, PRAILE Arnaud



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LOTISSEMENT DE LIVET  
N°1123

Séance du 27 février 2023

L'an deux mil vingt trois, le vingt sept du mois de février, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, M. Arnaud PRAILE

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	14	14
		Pour : 14
		Contre : 0
		Abstentions : 0

**Etaient présents :**

MORIN Stéphane, GASCHET Cédric, RAMBAUD Christine, RAUTUREAU Anthony, AUBINEAU Christian, BOISSINOT Robin, DEVANNE David, FRUCHET Jean-Bernard, LERIN Sophie, LOIZEAU-BIRON Isabelle, MASSE Catherine, MIDAVAINNE Anne, ONILLON Adeline, RONGEARD Mathieu,

**Procuration(s) :**

**Etai(en)t absent(s) :**

Date de la convocation
23 février 2023

**Etai(en)t excusé(s) :**

LAVAUD Sonia, ALLAIRE Michelle, HULIN Thomas, LEMOINE Marietta

Date d'affichage
03/03/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : ONILLON Adeline



03/03/2023
------------

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

et publication du

03/03/2023
------------

vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

**Investissement**

Dépenses	Prévu :	0,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	0,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00

**Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	349 032,04
	Réalisé :	349 032,04
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	349 032,04
	Réalisé :	349 032,04
	Reste à réaliser :	0,00

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	0,00
Fonctionnement :	0,00
Résultat global :	0,00

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

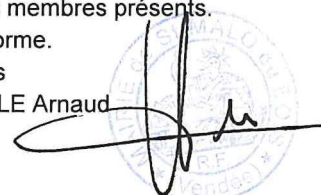
Le Maire, s'étant retiré lors du vote.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint Malo du Bois

Le Maire, PRAILE Arnaud



Séance du 27 février 2023

L'an deux mil vingt trois, le vingt sept du mois de février, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, M. Arnaud PRAILE

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	14	14
		Pour : 14
		Contre : 0
		Abstentions : 0

**Etaient présents :**

MORIN Stéphane, GASCHET Cédric, RAMBAUD Christine, RAUTUREAU Anthony, AUBINEAU Christian, BOISSINOT Robin, DEVANNE David, FRUCHET Jean-Bernard, LERIN Sophie, LOIZEAU-BIRON Isabelle, MASSE Catherine, MIDAVAINNE Anne, ONILLON Adeline, RONGEARD Mathieu,

**Procurator(s) :**

**Etai(en)t absent(s) :**

Date de la convocation
23 février 2023

**Etai(en)t excusé(s) :**

LAVAUD Sonia, HULIN Thomas, LEMOINE Marietta, ALLAIRE Michelle

Date d'affichage
03/03/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance :** ONILLON Adeline



03/03/2023
------------

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

et publication du

03/03/2023
------------

vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

**Investissement**

Dépenses	Prévu :	1 003 147,13
	Réalisé :	551 450,95
	Reste à réaliser :	284 854,28

Recettes	Prévu :	1 003 147,13
	Réalisé :	707 641,64
	Reste à réaliser :	108 104,95

**Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	1 276 557,00
	Réalisé :	1 025 856,80
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	1 276 557,00
	Réalisé :	1 520 677,69
	Reste à réaliser :	0,00

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	156 190,69
Fonctionnement :	494 820,89
Résultat global :	651 011,58

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, s'étant retiré lors du vote.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint Malo du Bois

Le Maire, PRAILE Arnaud





Séance du 27 février 2023

L'an deux mil vingt trois, le vingt sept du mois de février, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, M. Arnaud PRAILE

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	15	15
		Pour : 15
		Contre : 0
		Abstentions : 0

**Etaient présents :**

PRAILE Arnaud, MORIN Stéphane, GASCHET Cédric, RAMBAUD Christine, RAUTUREAU Anthony, AUBINEAU Christian, BOISSINOT Robin, DEVANNE David, FRUCHET Jean-Bernard, LERIN Sophie, LOIZEAU-BIRON Isabelle, MASSE Catherine, MIDAVAINNE Anne, ONILLON Adeline, RONGEARD Mathieu,

**Procuration(s) :****Etai(en)t absent(s) :**

Date de la convocation
23 février 2023

**Etai(en)t excusé(s) :**

LAVAUD Sonia, ALLAIRE Michelle, HULIN Thomas, LEMOINE Marietta

Date d'affichage
03/03/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt. A été nommé(e) **secrétaire de séance** : ONILLON Adeline en Préfecture le

03/03/2023
------------

**AFFECTATION DES RESULTATS 2022**

et publication du

03/03/2023
------------

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de PRAILE Arnaud, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 le 27/02/2023.

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	30 703,94
- un déficit reporté de :	6 781,02
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	23 922,92
- un déficit d'investissement de :	29 675,49
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	29 675,49

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	23 922,92
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	23 922,92
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	0,00
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	29 675,49

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint Malo du Bois

Le Maire, PRAILE Arnaud





Séance du 27 février 2023

L'an deux mil vingt trois, le vingt sept du mois de février, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, M. Arnaud PRAILE

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	15	15 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

**Etaient présents :**

PRAILE Arnaud, MORIN Stéphane, GASCHET Cédric, RAMBAUD Christine, RAUTUREAU Anthony, AUBINEAU Christian, BOISSINOT Robin, DEVANNE David, FRUCHET Jean-Bernard, LERIN Sophie, LOIZEAU-BIRON Isabelle, MASSE Catherine, MIDAVAINNE Anne, ONILLON Adeline, RONGEARD Mathieu

**Procuration(s) :**

**Etai(en)t absent(s) :**

Date de la convocation
23 février 2023

**Etai(en)t excusé(s) :**

HULIN Thomas, LEMOINE Marietta, LAVAUD Sonia, ALLAIRE Michelle

Date d'affichage
03/03/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : ONILLON Adeline

03/03/2023
------------

**AFFECTATION DES RESULTATS 2022**

et publication du

03/03/2023
------------

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de PRAILE Arnaud, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 le 27/02/2023.

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 10,00

- un déficit reporté de : 0,00

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 10,00

- un déficit d'investissement de : 61 773,11

- un déficit des restes à réaliser de : 0,00

Soit un besoin de financement de : 61 773,11

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT 10,00

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) 0,00

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 10,00

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT 61 773,11

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint Malo du Bois

Le Maire, PRAILE Arnaud

Séance du 27 février 2023

L'an deux mil vingt trois, le vingt sept du mois de février, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, M. Arnaud PRAILE

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	15	15
		Pour : 15
		Contre : 0
		Abstentions : 0

**Etaient présents :**

PRAILE Arnaud, MORIN Stéphane, GASCHET Cédric, RAMBAUD Christine, RAUTUREAU Anthony, AUBINEAU Christian, BOISSINOT Robin, DEVANNE David, FRUCHET Jean-Bernard, LERIN Sophie, LOIZEAU-BIRON Isabelle, MASSE Catherine, MIDAVAINNE Anne, ONILLON Adeline, RONGEARD Mathieu,

**Procurator(s) :**

**Etai(en)t absent(s) :**

Date de la convocation
23 février 2023

**Etai(en)t excusé(s) :**

LAVAUD Sonia, ALLAIRE Michelle, HULIN Thomas, LEMOINE Marietta

Date d'affichage
03/03/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : ONILLON Adeline



03/03/2023
------------

**AFFECTATION DES RESULTATS 2022**

et publication du

03/03/2023
------------

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de PRAILE Arnaud, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 le 27/02/2023.

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	193 839,57
- un déficit reporté de :	5 286,95
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	199 126,52
- un déficit d'investissement de :	268 516,90
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	268 516,90

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : DÉFICIT	199 126,52
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	199 126,52
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	268 516,90

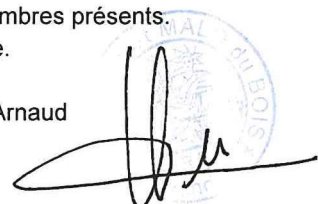
Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint Malo du Bois

Le Maire, PRAILE Arnaud



Séance du 27 février 2023

L'an deux mil vingt trois, le vingt sept du mois de février, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, M. Arnaud PRAILE

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	15	15
		Pour : 15
		Contre : 0
		Abstentions : 0

**Etaient présents :**

PRAILE Arnaud, MORIN Stéphane, GASCHET Cédric, RAMBAUD Christine, RAUTUREAU Anthony, AUBINEAU Christian, BOISSINOT Robin, DEVANNE David, FRUCHET Jean-Bernard, LERIN Sophie, LOIZEAU-BIRON Isabelle, MASSE Catherine, MIDAVAINNE Anne, ONILLON Adeline, RONGEARD Mathieu,

**Procurat ion(s) :**

**Etai(en)t absent(s) :**

Date de la convocation
23 février 2023

**Etai(en)t excusé(s) :**

LAVAUD Sonia, ALLAIRE Michelle, HULIN Thomas, LEMOINE Marietta

Date d'affichage
03 03/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : ONILLON Adeline



03 03/2023
------------

**AFFECTATION DES RESULTATS 2022**

et publication du

03 03/2023
------------

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de PRAILE Arnaud, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 le 27/02/2023.

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	294 796,76
- un excédent reporté de :	294 796,76
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	0,00
- un déficit d'investissement de :	0,00
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	0,00
<b>DÉCIDE</b> d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : DÉFICIT	0,00
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	0,00
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	0,00


Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint Malo du Bois

Le Maire, PRAILE Arnaud





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE COMMUNE SAINT MALO DU BOIS  
N°1223**

Séance du 27 février 2023

L'an deux mil vingt trois, le vingt sept du mois de février, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, M. Arnaud PRAILE

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	15	15
		Pour : 15
		Contre : 0
		Abstentions : 0

**Etaient présents :**

PRAILE Arnaud, MORIN Stéphane, GASCHET Cédric, RAMBAUD Christine, RAUTUREAU Anthony, AUBINEAU Christian, BOISSINOT Robin, DEVANNE David, FRUCHET Jean-Bernard, LERIN Sophie, LOIZEAU-BIRON Isabelle, MASSE Catherine, MIDAVAINNE Anne, ONILLON Adeline, RONGEARD Mathieu,

**Procurator(s) :**

**Etai(en)t absent(s) :**

Date de la convocation
23 février 2023

**Etai(en)t excusé(s) :**

LAVAUD Sonia, ALLAIRE Michelle, HULIN Thomas, LEMOINE Marietta

Date d'affichage
03/03/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance :** ONILLON Adeline



03/03/2023
------------

**AFFECTATION DES RESULTATS 2022**

et publication du

03/03/2023
------------

Note explicative: Il a été constaté, a posteriori sur l'exercice 2021, une erreur de 1 centime dans les comptes tenus par la trésorerie suite à la réintégration en 2021 du SIA La Gaubretière dans les comptes communaux. Cette erreur n'étant pas rectifiable dans la comptabilité du comptable, il a été convenu d'un commun accord et compte tenu du très faible enjeu financier, de régulariser la situation du côté de la comptabilité communale en retirant 1 centime du résultat d'investissement 2022. Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de PRAILE Arnaud, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 le 27/02/2023.

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	494 820,89
- un déficit reporté de :	0,00
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	494 820,89
- un excédent d'investissement de :	156 190,69
- un déficit des restes à réaliser de :	176 749,33
Soit un besoin de financement de :	20 558,64

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	494 820,89
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	294 820,89
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	200 000,00
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	156 190,68

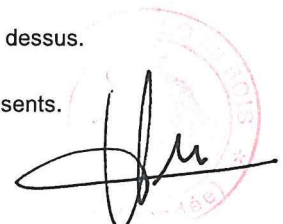
Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint Malo du Bois

Le Maire, PRAILE Arnaud





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du Lundi 27 février 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept du mois de février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Malo du Bois (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. PRAILE Arnaud, Maire.

Nombre de conseillers en exercice ..... 19  
Nombre de conseillers présents ..... 16  
Date de convocation du Conseil Municipal et date d'affichage en mairie ..... 23/02/2023

**Nbre de conseillers : 19**  
**Présents : 16      Excusés : 3      Procurations : 0      Absents : 0      Votants : 16**

**Membres présents :** PRAILE Arnaud, *Maire*, GASCHET Cédric, MORIN Stéphane, RAMBAUD Christine, RAUTUREAU Anthony, *Adjoints*, ALLAIRE Michelle, AUBINEAU Christian, DEVANNE David, FRUCHET Jean-Bernard, LERIN Sophie, MASSE Catherine, BOISSINOT Robin, LOIZEAU-BIRON Isabelle, MIDAVAINNE Anne, RONGEARD Mathieu, ONILLON Adeline, *Conseillers Municipaux*

**Membre représenté :** -

**Membres absents excusés :** AUVINET Marietta, HULIN Thomas, LAVAUD Sonia

**Désignation du secrétaire de séance :** ONILLON Adeline

**13-2023 Vote des subventions aux associations 2023**

Comme chaque année à la même époque, le Conseil Municipal délibère sur le montant des subventions accordées aux associations et groupement divers.

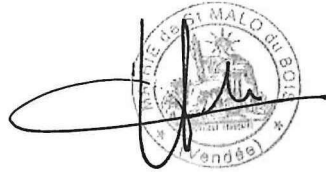
M. le Maire propose au Conseil Municipal les subventions ci-dessous :

ASSOCIATIONS/ORGANISMES	VOTE 2023
<b>Sport</b>	<b>10635,00</b>
Basket	8 000,00
Dojo St Laurent	119,00
Compagnie Ecoute s'il pleut	17,00
Foot St Malo/St Laurent	901,00
Gym Les Epesses	289,00
Entente Sèvre	255,00
Tennis table St Laurent/St Malo	153,00
Vent d'Eveil	238,00
Montfortaise tir	34,00
TakabouG'	629,00
<b>Affaires Scolair/foy.jeunes</b>	<b>140776,00</b>
AGRESPO	8 000,00
F.R. - Accueil jeunesse "Colorado"	8 700,00
F.R. - Périscolaire	22 000,00
OGEC St Malo	102 076,00
<b>Social</b>	<b>6 000,00</b>
CCAS	6 000,00
<b>Services</b>	<b>200,00</b>
F.R. - Fonctionnement	200,00
<b>TOTAL</b>	<b>157 611,00</b>

Le Conseil Municipal ;  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

- **APPROUVE** les montants de subventions à verser au titre de l'année 2023 selon le détail ci-dessus pour un montant total de 157 611 € .
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures,  
Pour copie conforme,  
Le Maire,  
PRAILE Arnaud



La Secrétaire de Séance  
ONILLON Adeline

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Adeline Onillon', written in a cursive style.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du Lundi 27 février 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept du mois de février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Malo du Bois (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. PRAILE Arnaud, Maire.

Nombre de conseillers en exercice ..... 19  
Nombre de conseillers présents ..... 16  
Date de convocation du Conseil Municipal et date d'affichage en mairie ..... 23/02/2023

**Nbre de conseillers : 19**

**Présents : 16**

**Excusés : 3**

**Procurations : 0**

**Absents : 0**

**Votants : 16**

**Membres présents :** PRAILE Arnaud, *Maire*, GASCHET Cédric, MORIN Stéphane, RAMBAUD Christine, RAUTUREAU Anthony, *Adjoint*, ALLAIRE Michelle, AUBINEAU Christian, DEVANNE David, FRUCHET Jean-Bernard, LERIN Sophie, MASSE Catherine, BOISSINOT Robin, LOIZEAU-BIRON Isabelle, MIDAVAINNE Anne, RONGEARD Mathieu, ONILLON Adeline, *Conseillers Municipaux*

**Membre représenté :** -

**Membres absents excusés :** AUVINET Marietta, HULIN Thomas, LAVAUD Sonia

**Désignation du secrétaire de séance :** ONILLON Adeline

**14-2023 Participation aux frais de fonctionnement des écoles privées – Ecole Saint Louis de Gonzague**

Conformément à l'article R 442-44 du code de l'éducation, la commune fixe le montant de la participation communale aux dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignement privé sous contrat d'association.

Il est rappelé que c'est le coût moyen départemental adressé par la préfecture qui sert de base au calcul de cette participation. Les derniers montants connus sont ceux de 2022/2023 et s'élèvent à 1007 € pour les élèves de maternelle et 478 € pour ceux du primaire.

Le nombre d'élèves de l'école privée à prendre en considération pour 2022/2023 est de 165 élèves au total dont 156 élèves malouins (52 pour la maternelle et 104 pour le primaire).

Il est proposé au Conseil Municipal de verser une participation totale d'un montant **102 076 €** (52 x 1007 = 52 364 €+ 104 x 478 = 49 712 €).

Le Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

- **FIXE** la participation à l'école privée Saint Louis de Gonzague à **102 076 €** pour l'année 2023 et **PRECISE** que le versement se fera en trois fois (janvier, mai et septembre). Le montant du 1<sup>er</sup> versement correspondra au 1/3 de la subvention de l'année précédente.
- **PRECISE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2023.
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire,

PRAILE Arnaud



La Secrétaire de Séance  
ONILLON Adeline



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 27 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept du mois de février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Malo du Bois (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. PRAILE Arnaud, Maire.

Nombre de conseillers en exercice ..... 19  
Nombre de conseillers présents ..... 16  
Date de convocation du Conseil Municipal et date d'affichage en mairie ..... 23/02/2023

Nbre de conseillers : 19  
Présents : 16      Excusés : 3      Procurations : 0      Absents : 0      Votants : 16

Membres présents : PRAILE Arnaud, *Maire*, GASCHET Cédric, MORIN Stéphane, RAMBAUD Christine, RAUTUREAU Anthony, *Adjoints*, ALLAIRE Michelle, AUBINEAU Christian, DEVANNE David, FRUCHET Jean-Bernard, LERIN Sophie, MASSE Catherine, BOISSINOT Robin, LOIZEAU-BIRON Isabelle, MIDAVAINNE Anne, RONGEARD Mathieu, ONILLON Adeline, *Conseillers Municipaux*

Membre représenté : -

Membres absents excusés : AUVINET Marietta, HULIN Thomas, LAVAUD Sonia

Désignation du secrétaire de séance : ONILLON Adeline



**15-2023 Cimetière – Mise à jour des tarifs**

La dernière mise à jour tarifaire avait eu lieu en 2018. Il est donc aujourd'hui proposé de mettre à jour la grille tarifaire du cimetière. Les tarifs proposés sont les suivants :

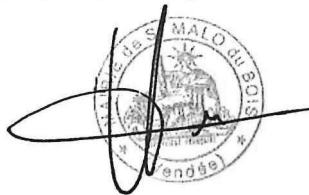
CONCESSIONS				
DUREE	TERRAIN CAVURNE 1m <sup>2</sup> et CONCESSION ENFANTS	TERRAIN 2m <sup>2</sup>	TERRAIN 4m <sup>2</sup>	COLUMBARIUM
15 ans	40 €	80 €	160 €	60 €
30 ans	65 €	130 €	260 €	95 €

CAVEAU CAVURNE	440 €
ACQUISITION COLUMBARIUM	950 €
PLAQUE JARDIN DES SOUVENIRS	63 €


Le Conseil Municipal ;  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

- **ADOPTE** la nouvelle grille tarifaire du cimetière telle qu'énoncée ci-dessus, applicable à partir du 1<sup>er</sup> mars 2023.
- **PRECISE** également que cette délibération annule et remplace et toutes les autres délibérations ayant trait au cimetière.
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures,  
Pour copie conforme,  
Le Maire,  
PRAILE Arnaud



La Secrétaire de Séance  
ONILLON Adeline





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 27 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept du mois de février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Malo du Bois (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. PRAILE Arnaud, Maire.

Nombre de conseillers en exercice ..... 19  
Nombre de conseillers présents ..... 16  
Date de convocation du Conseil Municipal et date d'affichage en mairie ..... 23/02/2023

Nbre de conseillers : 19

Présents : 16

Excusés : 3

Procurations : 0

Absents : 0

Votants : 16

**Membres présents :** PRAILE Arnaud, *Maire*, GASCHET Cédric, MORIN Stéphane, RAMBAUD Christine, RAUTUREAU Anthony, *Adjoints*, ALLAIRE Michelle, AUBINEAU Christian, DEVANNE David, FRUCHET Jean-Bernard, LERIN Sophie, MASSE Catherine, BOISSINOT Robin, LOIZEAU-BIRON Isabelle, MIDAVAINNE Anne, RONGEARD Mathieu, ONILLON Adeline, *Conseillers Municipaux*

**Membre représenté :** -

**Membres absents excusés :** AUVINET Marietta, HULIN Thomas, LAVAUD Sonia

**Désignation du secrétaire de séance :** ONILLON Adeline



**16-2023 Mise en place d'un forfait emplacement prestataire extérieur Trott & Nature**

TROTT & NATURE propose au départ de la Vallée de Poupet des balades accompagnées en trottinette tout-terrain électrique, sur réservation, à partir de 12 ans.

Il est proposé au Conseil de voter la mise en place d'un forfait emplacement prestataire extérieur au prix de 15 euros Hors-Taxe par week-end.

Le Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

→ **APPROUVE** la mise en place d'un forfait emplacement pour le prestataire Trott & Nature sur la Vallée de Poupet, au prix de 15 euros HT par week-end.

→ **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'exécution de la présente délibération.

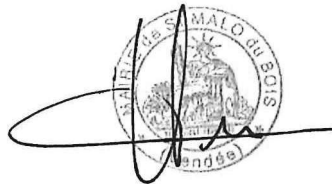
Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

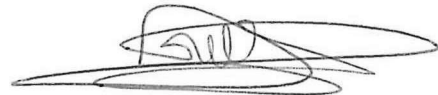
Pour copie conforme,

Le Maire,

PRAILE Arnaud



La Secrétaire de Séance  
ONILLON Adeline





Département de la Vendée  
 COMMUNE DE ST MALO DU BOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 27 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept du mois de février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Malo du Bois (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. PRAILE Arnaud, Maire.

Nombre de conseillers en exercice ..... 19  
Nombre de conseillers présents ..... 16  
Date de convocation du Conseil Municipal et date d'affichage en mairie ..... 23/02/2023

**Nbre de conseillers : 19**  
**Présents : 16      Excusés : 3      Procurations : 0      Absents : 0      Votants : 16**

**Membres présents :** PRAILE Arnaud, *Maire*, GASCHET Cédric, MORIN Stéphane, RAMBAUD Christine, RAUTUREAU Anthony, *Adjoints*, ALLAIRE Michelle, AUBINEAU Christian, DEVANNE David, FRUCHET Jean-Bernard, LERIN Sophie, MASSE Catherine, BOISSINOT Robin, LOIZEAU-BIRON Isabelle, MIDAVAINNE Anne, RONGEARD Mathieu, ONILLON Adeline, *Conseillers Municipaux*

**Membre représenté :** -

**Membres absents excusés :** AUVINET Marietta, HULIN Thomas, LAVAUD Sonia

**Désignation du secrétaire de séance :** ONILLON Adeline

**17-2023 Tarifs Epicerie Camping de Poupet 2023**

Par délibération n°51, le Conseil Municipal, en séance du 17 octobre 2022, a adopté les tarifs du camping pour l'année 2023. Il est proposé d'approuver maintenant les tarifs des produits divers destinés à la vente des campeurs et dont les paiements seront encaissés directement.

La liste et les tarifs des produits concernés sont les suivants :

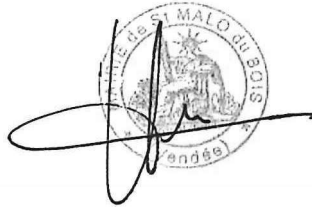
PRODUITS	Proposition de prix de vente PRIX VENTE TTC
chips 150g	1,75 €
gateaux salés	1,00 €
coffret snack	1,50 €
riz 500g	2,00 €
Pâte 500g	2,00 €
Haricots Verts	2,00 €
Ketchup	1,50 €
Mayonnaise	1,50 €
Vinaigrette	2,00 €
huile 1l	3,00 €
compote	3,00 €
confiture 340g	2,50 €
Pâte à tartiner 200g	3,50 €
Miel liquide 250g	3,50 €
Biscuits sucrés	2,50 €
Lait bouteille 1/2 écrémé	1,50 €
Papier aluminium	2,50 €
éponge	1,00 €
produit vaisselle	1,50 €
dentifrice	2,00 €
brosse à dents	2,50 €
protection féminine	3,00 €
sachet bonbons	1,00 €
chewing gum	0,50 €
sucette	0,50 €
boisson sans alcool cannette	2,00 €
eau bouteille 1.5l	1,00 €
lriquette orange	1,50 €
Bière	2,50 €
Grand café	2,50 €
Expresso	1,50 €
Thé	2,00 €
Chocolat chaud	2,50 €
Capucino	2,50 €
Bouteille AOP silex blanc	8,00 €
Bouteille AOP silex rouge	6,00 €
Bouteille AOP silex rosé	8,00 €
Troussepinette	12,00 €
COLIS TCCF ARRIVEE	30,00 €
1 Troussepinette	
1 mug garni	
1 confiture Manodelys bio	
1 terrine	
COLIS TCCF DEPART	20,00 €
1 rosé	
1 savon	
gallettes sucrées	
pot de confiture Bio et local 230g	5,50 €
bocal plats cuisinés	9,00 €
mug seul	8,00 €
mug avec bonbons	10,00 €
jaton machine	4,50 €
carte postale	0,70 €
Terme Terres de Gallie 130g	4,00 €
Coffret trio et bière	26,50 €
coffret cadeau savonnerie	12,00 €
pochette découverte savonnerie	15,00 €

savon 100g	5,00 €
savon 3 en 1, 50g	4,00 €
gel douche	8,50 €
baguette	1,10 €
baguette de la Vallée	1,30 €
croissant	1,30 €
pain au chocolat	1,30 €
linchoche 500g	6,00 €
linchoche de la Vallée 350g	6,00 €
Céline	2,00 €
Batonnet géant	2,50 €
glace à l'eau	1,50 €
Smartes PopUp	2,00 €

Le Conseil Municipal ;  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

- **APPROUVE** la grille tarifaire 2023 de l'épicerie du camping de Poupet.
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures,  
Pour copie conforme,  
Le Maire,  
PRAILE Arnaud



La Secrétaire de Séance  
ONILLON Adeline